

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juillet 1959.

## RAPPORT

FAIT

*Au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1) sur le projet de loi, MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, portant amnistie.*

Par M. Jacques DELALANDE

Sénateur.

**Nota.** — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 24 juillet 1959. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 23 juillet 1959, page 605, 1<sup>re</sup> colonne.)

---

(1) Cette Commission est composée de : MM. Raymond Bonnefous, président ; Fernand Verdeille, Pierre de La Gontrie, Marcel Prélot, vice-présidents ; Max Monichon, Gabriel Montpied, Etienne Rabouin, secrétaires ; Achour Youssef, Paul Baratgin, Georges Boulanger, Raymond Brun, Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, André Chazalon, Jacques Delalande, Emile Dubois, René Enjalbert, André Fosset, Jean Geoffroy, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcihacy, Marcel Molle, Léopold Morel, Louis Namy, Jean Nayrou, Guy Petit, Paul Ribeyre, Jean-Paul de Rocca Serra, Sadi Abdelkrim, René Schwartz, Edgar Tailhades, Modeste Zussy.

Voir les numéros :

Sénat : 97, 115, 121 et in-8° 23 (1958-1959).  
147 (1958-1959).

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 190, 195 et in-8° 27.